

Image not found or type unknown



Haie trouée, donc les animaux peuvent passer

Par **françoise**, le **10/05/2010** à **16:02**

Bonjour,rrrnAi-je le droit de planter un poteau dans la limite des 50 cm pour mettre une barrière, la haie appartient au voisin mais dans sa haie il y a un trou, donc pour pas les animaux n'y passe pas.